

AFFECTATION des fonds de réserve du compte d'exploitation pour les exercices 1958 et 1960, soit 3.466.995 Fr au financement de divers travaux de canalisation.

Le MAIRE. demande au Conseil Municipal l'autorisation d'affecter les fonds de réserve du compte d'exploitation de l'E.E.R. pour les exercices 1958 et 1959 soit 3.466.995 Fr au financement de divers travaux de canalisation de Belle-Pierre et à la réfection de la canalisation de distribution d'eau au Pont du Bator.

Il lui demande, en conséquence, d'approuver l'annulation au Chapitre XXXI bis: charges antérieures du budget supplémentaire, de la somme de 3.466.995 Fr et l'ouverture en autorisation spéciale au chapitre XXXV: Divers travaux de canalisation: 3.466.995 Fr.

LE MAIRE. - Messieurs, c'est sur cette somme de 3.466.995 Fr que je vous demande de payer à Monsieur JUNQUET l'indemnité de 29.000 Fr qui lui est due pour droit de passage d'une canalisation sur un terrain lui appartenant.

Je mets donc aux voix le rapport ci-dessus.

approuvé
A Denis le 3 Février 1961
P le Préfet et par délégation
le secrétaire Général
signé: P. Boloite

Adopté à l'unanimité.